



**Assemblée communale ordinaire de la Commune de Vuisternens-dt-Romont
du lundi 09 mai 2016 convoquée pour 20h00 à la salle communale à La Joux**

<u>Présidence :</u>	<i>M. Jean-Bernard Chassot, syndic</i>
<u>Citoyennes et citoyens actifs :</u>	<i>1648 convoqués par voie de « tout ménage »</i>
<u>Citoyennes et citoyens présents :</u>	<i>72 – (4.36%) compris les membres du Conseil communal</i>
<u>Scrutateurs nommés :</u>	<i>M. Raymond Equey pour la table côté café M. Michel Castella pour la table centrale et la table du Conseil communal M. Jean-Louis Pittet pour la table côté vitrage</i>
<u>Citoyennes et citoyens excusés :</u>	<i>Mmes Juliette Tardent et Adrienne Verwilghen et MM. Rudy Genevois et Christophe Gay</i>
<u>Tractanda :</u>	<i>Selon convocation du 18 avril 2016</i>

Ouverture de l'assemblée par M. Jean-Bernard Chassot, Syndic ;

Citoyennes et Citoyens de Vuisternens-devant-Romont, le Conseil communal a le plaisir de vous saluer et vous accueillir à La Joux pour cette assemblée communale convoquée selon les dispositions de la loi sur les communes. Votre présence démontre l'intérêt porté à votre commune et nous vous en remercions. Bienvenue également aux nouveaux citoyens qui sont présents pour la première fois, qu'ils soient arrivés récemment ou des jeunes de 18 ans ayant obtenu leur droit de citoyenneté.

Le 28 février dernier, vous nous avez accordé votre confiance pour cette nouvelle législature et nous vous transmettons toute notre reconnaissance. Le 16 avril dernier, nous avons prêté serment et nous vous assurons que nous mettrons tout en œuvre pour le bien de notre commune.

La répartition des dicastères se trouve dans le bulletin d'information communal. Toutefois chacun aime bien mettre un visage sur un nom et je vous présente les personnes qui ont accepté de se mettre ou se remettre à disposition de la collectivité pour cette prochaine période. Il s'agit de :

Jérôme Bifrare :	Vice-syndic, Finances, Social
Raymond Menoud :	Eau potable, Santé
Christian Pittet :	Aménagement du territoire, Eaux usées
Yves Pittet :	Bâtiments communaux, Déchetterie
Quentin Moënnat :	Cimetières – Culte – Culture, Service du feu
Cyrille Wicht :	Loisirs et sports, Constructions, Routes
Jacques Dumas :	Ecoles et AES, Energie
Michel Seydoux :	Ordre public, Protection civile, Forêts - Parchets
Jean-Bernard Chassot :	Syndic, Administration - Assurances, Relations publiques, Naturalisations

J'aimerais profiter également de ce préambule pour souhaiter la bienvenue aux quatre nouveaux conseillers et également adresser mes remerciements à Mmes Chantal Oberson et Juliette Tardent et M. Jean-François Girard pour le travail accompli lors des années passées à l'exécutif. Je remercie également toutes les personnes qui durant la dernière législature ont officié dans des commissions ainsi qu'à l'ensemble du personnel communal.

Je tiens également à vous présenter notre nouvelle secrétaire communale, Mme Véronique Menoud, qui entrera en fonction dès le 1^{er} juin prochain et je lui souhaite la cordiale bienvenue.

Je remercie M. Henri Oberson qui effectue le travail durant cette période de transition et qui formera également notre nouvelle secrétaire.

Avant de déclarer l'assemblée ouverte, M. le Syndic demande s'il y a des remarques ou des observations concernant la convocation et l'ordre du jour de cette assemblée. Comme ce n'est pas le cas et que les scrutateurs sont nommés, l'assemblée peut délibérer selon l'ordre du jour, il est 20h07.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2015

► Approbation

Ce procès-verbal était à disposition au bureau de l'administration communale et sur le site Internet pour celles et ceux qui désiraient en prendre connaissance, raison pour laquelle il ne sera pas lu.

Aucune remarque n'étant signalée, le Conseil communal propose à l'assemblée d'accepter ce procès-verbal en levant la main.

Vote : Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 14 décembre 2015

◆ Le PV est approuvé à l'unanimité.

2. Comptes 2015

2.01. Présentation des comptes de fonctionnement et d'investissements

2.02. Rapport de la Commission financière sur la base du rapport de l'organe de révision

2.03. Approbation

M. le Syndic tient à relativiser le bon résultat de cette année 2015 dû principalement à la perception d'impôts sur les exercices précédents et aux mesures d'économie de l'Etat. Il passe ensuite la parole au responsable des finances, M. Jérôme Bifrare qui débutera avec les comptes de fonctionnement avant de passer aux comptes des investissements.

2.01. M. Jérôme Bifrare annonce un bénéfice net d'un montant de Fr. 5'635,33 concernant les comptes de fonctionnement. Il donne ensuite moult explications chapitre par chapitre.

Pour les comptes d'investissements, il relève un excédent de revenu à hauteur de Fr. 354'092,25

M. Bifrare remercie ses collègues et Mmes Jocelyne Dupraz et Séverine Deillon pour la bonne tenue des comptes.

2.02. Comme il n'y a pas de question, M. le Syndic remercie M. Jérôme Bifrare pour ses explications et passe la parole au président de la commission financière, M. Jean-Claude Dumas, pour la lecture du rapport.

2.03. M. le Syndic remercie M. Jean-Claude Dumas et demande aux citoyennes et citoyens d'approuver ces comptes par mains levées. Les membres du Conseil communal s'abstiennent de voter en référence à l'art. 18 de la LCo.

♦ **Approbation des comptes de fonctionnement :**

L'assemblée approuve les comptes de fonctionnement à l'unanimité

♦ **Approbation des comptes d'investissements :**

L'assemblée approuve les comptes d'investissements à l'unanimité

3. Modification des statuts du Cycle d'orientation de la Glâne du 14 janvier 2016

M. le Syndic explique que l'Assemblée des délégués des communes de la Glâne a approuvé le 14 janvier 2016 le crédit de Frs. 63'000'000.—(avant subvention) pour la transformation des bâtiments actuels du Cycle d'orientation de la Glâne et la réalisation d'un nouveau complexe scolaire, culturel et sportif avec piscine. La population s'est prononcée sur ce crédit le 28 février 2016. L'Association peut désormais poursuivre les études et débiter les travaux d'ici une année.

Lorsque la clef de répartition des charges entre les communes a été décidée le 29 août 2012, les communes de la Glâne ont approuvé la variante selon laquelle la dette reste à l'Association et les communes assument chaque année les charges financières. Cette solution a l'avantage de tenir compte de la capacité financière réelle de la commune.

Etant donné que les dettes restent à l'Association, cette dernière doit pouvoir emprunter. Selon l'article 25 des statuts actuels, l'Association peut contracter les emprunts nécessaires à la construction et à d'autres investissements jusqu'à concurrence de Fr. 25'000'000.—

Tenant compte de la dette actuelle et du nouveau projet, l'Association doit pouvoir emprunter jusqu'à concurrence de Fr. 90'000'000.—

Les délégués des communes ont accepté cette modification des statuts à l'unanimité le 14 janvier 2016. Comme il s'agit d'une modification essentielle des statuts, elle doit être soumise aux assemblées communales, respectivement aux conseils généraux des communes-membres de l'Association du Cycle d'orientation.

Dès lors, le comité d'école de l'Association du Cycle d'orientation de la Glâne invite les communes à accepter cette modification des statuts.

M. le Syndic demande si l'assemblée a des questions relatives à ce sujet. Etant donné que ce n'est pas le cas nous procédons au vote.

♦ **Vote : L'assemblée accepte la modification des statuts du Cycle d'orientation de la Glâne du 14 janvier 2016 à l'unanimité**

4. Mode de convocation des assemblées communales pour la prochaine période administrative.

L'article 12 de la LCo précise que lors de la première séance de la période administrative, le mode de convocation doit être décidé.

Il existe deux possibilités : tout-ménage + parution dans la Feuille Officielle ou convocation individuelle + parution dans la Feuille Officielle.

Le Conseil communal propose à l'assemblée de conserver le mode actuel, c'est-à-dire, la convocation par la voie de tout-ménage + parution dans la Feuille Officielle. L'assemblée passe au vote.

♦ Vote : L'assemblée accepte le mode de convocation, pour la prochaine législature, par voie de tout-ménage, à l'unanimité

5. Nomination des membres de la commission financière

Selon l'article 10 de la LCo, l'assemblée communale élit les membres de la commission financière pour la prochaine législature. Le Conseil communal propose de maintenir cette commission à cinq membres. Quatre personnes en place se représentent à l'exception de M. Robert Delabays que M. le Syndic remercie pour son travail accompli.

La commission propose M. Bernard Margueron en remplacement. Le Conseil communal demande s'il y aurait d'autre candidature. Ceci n'étant pas le cas, le Conseil communal propose d'élire ces personnes à la Commission financière de la Commune de Vuisternens-devant-Romont en levant la main. L'assemblée accepte la nomination de Mme Christine Deillon et MM. Jean-Claude Dumas, Bernard Margueron, René Menoud et Frédéric Richoz par applaudissements.

Mme Karin Burkhalter relève que M. Jérôme Bifrare est mentionné en tant que président de la Commission financière sur le site internet. Il s'agit d'une erreur et les modifications seront faites par l'administration communale.

6. Nomination des membres de la commission d'aménagement

Egalement selon l'article 10 de la LCo ainsi que selon l'article 32 de la loi sur l'aménagement du territoire et des constructions, l'assemblée communale élit les membres de la commission d'urbanisme. Des personnes ont été approchées, d'autres se sont annoncées pour faire partie de cette commission. Le Conseil communal propose les personnes suivantes : Mmes Nicole Richard, Aurélie Gapany, Nathalie Wicht et Juliette Tardent ainsi que M. Gérard Suard. M. le Syndic explique les différentes tâches liées à cette commission et demande si d'autres personnes souhaiteraient y participer. Personne ne se présente, nous procédons à la nomination de ces personnes par main levée. L'assemblée accepte la nomination de ces personnes à l'unanimité.

7. Nomination des membres de la commission des naturalisations

Selon l'article 34 de la loi sur le droit de cité fribourgeois, l'assemblée communale doit élire les membres de la commission des naturalisations et le Conseil communal propose la commission actuelle composée des personnes suivantes : Mmes Juliette Tardent, Aline Bifrare, Adrienne Verwilghen et MM. Christian Pittet et Jean-Bernard Chassot.

Aucune autre personne ne souhaitant se proposer, les personnes présentées sont élues à main levée par l'assemblée à l'unanimité.

8. Délégation de compétence au Conseil communal pour la prochaine législature

- a) Fr. 100'000.—par cas pour achat, vente, échange de terrain ou immeuble
- b) Fr. 50'000.—par année sur l'ensemble des dépenses communales.

Le Conseil communal demande à l'assemblée de reconduire les délégations de compétence pour des raisons de simplification.

Point a) : M. le Syndic donne quelques explications sur l'éventuelle utilisation de ce montant et ouvre la discussion. Aucune question n'est posée.

Le Conseil communal s'abstient de voter mais demande à l'assemblée d'accepter cette délégation de compétence de Fr. 100'000.- par cas pour achat, vente ou échange de terrain ou immeuble en levant la main.

◆ Vote L'assemblée accorde cette délégation de compétence à l'unanimité.

Point b) : M. le Syndic informe les membres que cette délégation de compétence permet au Conseil communal de prendre des décisions sans avoir à convoquer la Commission financière ou une assemblée extraordinaire.

La discussion est ouverte et Mme Karin Burkhalter demande des exemples pour lesquels cette somme serait utilisée. M. le Syndic et M. Jérôme Bifrare répondent à sa question. Toutefois, n'ayant pas actuellement l'utilité de ce montant, elle ne voit pas l'utilité d'une délégation de compétence. M. Bifrare mentionne que si le Conseil communal ne dispose pas de cette délégation, il devrait augmenter certains postes du budget de fonctionnement pour d'éventuels frais exceptionnels.

M. Michel Mory demande si le point B ne pourrait pas être compris dans le point A. M. le Syndic relève les différences et indique que ce sont deux points bien distincts. Le point B concerne le ménage communal et ne peut pas être intégré au point A qui est prévu pour de l'achat, vente ou échange de terrain ou immeuble. Il mentionne également que cette somme n'a jamais été utilisée à ce jour.

M. le Syndic relève également que si l'assemblée refuse ce point, le Conseil communal sera peut-être amené à organiser des assemblées extraordinaires afin de prendre certaines décisions et ceci engendrerait des coûts supplémentaires. Il relève également que les communes des alentours bénéficient également de cette délégation de compétences.

Le Conseil communal s'abstient de voter mais demande à l'assemblée d'accepter la délégation de compétence de Fr. 50'000.— par année sur l'ensemble des dépenses communales.

♦ **Vote : 68 personnes y sont favorables, 3 personnes sont contre et 1 personne s'abstient de voter.**

9. Divers

M. le Syndic informe que la nouvelle législature sera notamment consacrée à terminer la réfection des réseaux d'eau potable ainsi que la réfection des routes communales Vuisternens-Sommentier-Les Ecasseys, Sommentier-Lieffrens, Estévenens dessous-Estévenens dessus.

Ces travaux débiteront dès que le feu vert des AF sera donné.

Le Conseil communal devra également mettre en œuvre le nouveau règlement d'application de la loi scolaire avec la nomination d'un Conseil des parents en lieu et place de la commission scolaire actuelle et réorganiser les transports scolaires devenus à l'entière charge des communes.

La prochaine législature verra également l'inauguration du nouveau home de Vuisternens et la construction de l'agrandissement du COG et de la piscine.

M. le Syndic demande si des personnes souhaitent s'exprimer :

- M. Christophe Terreaux demande si un projet est en cours concernant l'installation de la fibre optique pour La Joux. M. le Syndic répond qu'une rencontre avec Swisscom a eu lieu et qu'il en découle que La Joux aurait une liaison internet haut débit par voie aérienne dès avril 2016. Il s'avère que ce n'est pas le cas à ce jour. Des discussions sont en cours pour l'amélioration de ce point. La question que le Conseil communal s'est aussi posée était de savoir si l'on pouvait profiter de la réfection des routes pour faire les travaux liés mais le Conseil ne veut pas financer la fibre optique car ce serait en fait la collectivité qui investirait à la place des entreprises et cela n'assurerait pas non plus une accélération de la mise en place.

- M. Eric Matthey demande s'il y a de nouvelles informations concernant la Route Villaraboud-Vuisternens ainsi que le carrefour du Cerf. M. le Syndic informe que la commune n'est pas impliquée en ce qui concerne le carrefour du Cerf. Il en est du ressort du Tribunal cantonal qui doit rendre une décision suite au recours déposé par Pro-Fribourg. En ce qui concerne la Route Villaraboud-Vuisternens, il n'y a pas de projet en cours mais les études se poursuivent afin de trouver une variante. Une rencontre avec les différents propriétaires a eu lieu afin de rouvrir les discussions, mais cela prendra du temps.

- M. Erwin Piller demande pour quelle raison la source de Lieffrens a été arrêtée. M. le Syndic informe que cette décision ne dépend pas du Conseil communal. Les sources d'eau potable sont classées en trois zones de protection. La première ne doit comprendre aucune habitation, la deuxième ne doit pas avoir de ferme, ruisseau ou route et la troisième est nettement plus souple. De ce fait, la commune n'a pas eu d'autre choix que de fermer cette source. Mme Maryse Piller demande pourquoi cette décision n'a donc pas été prise plus tôt. M. le Syndic indique que la loi a changé. M. le Syndic informe également qu'un projet d'utilisation de cette eau pour l'arrosage des terrains de sport pourrait être envisageable.

- M. Jean-François Girard remercie les citoyennes et citoyens qui l'ont soutenu lors des dernières élections et remercie également le Conseil communal avec qui il a collaboré durant plusieurs années.
- M. Michel Mory demande des nouvelles sur un point qui avait été voté lors de l'assemblée d'automne 2015 concernant un crédit d'étude pour le projet halle de sport. M. le Syndic informe qu'aucun chiffre n'est prononcé à l'heure actuelle, une étude est en cours. Ce n'est que le début pour le moment et les questions actuelles sont plutôt sur l'analyse de zone à savoir si l'on peut doubler la halle actuelle ou s'il faut faire 2 bâtiments distincts.
- M. Michel Seydoux, conseiller communal, revient sur la question précédente de M. Christophe Terreaux concernant la connexion internet. Il dit avoir eu les mêmes problèmes à Sommentier. Il a donc fait des investigations et il s'avère que par l'antenne de Salt située vers le terrain de foot à Vuisternens, nous pouvons avoir un modem par voie aérienne. Il s'agirait d'une solution intéressante en attendant.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic remercie toutes les personnes présentes et leur souhaite au nom du Conseil communal et en son nom un bel été 2016. Il tient également à remercier ses collègues du Conseil communal ainsi que l'ensemble du personnel communal pour tout le travail accompli.

Il termine en informant qu'une agape sera servie directement après l'assemblée, laquelle est levée à 21h20.

La secrétaire

Le syndic

V. Menoud

J.-B. Chassot
